

DOSSIER DE DEMANDE DE VAP**Validation des Acquis Professionnels**

(Décret n°85-906 du 23 août 1985 et Décret n° 2013-756 du 19 août 2013)

Principe

- ▶ Vous souhaitez accéder à une formation de l'enseignement du supérieur mais vous ne possédez pas les prérequis.

Conditions particulières

- ▶ Si vous n'avez pas le baccalauréat, vous devez avoir interrompu vos études initiales depuis au moins 2 ans et avoir au moins 20 ans
- ▶ Si vous avez abandonné une formation universitaire sans avoir validé l'année d'études, un délai de 3 ans est exigé avant une nouvelle demande relative à cette année

ETAT CIVILMonsieur Madame

Nom : Prénom : Nom de jeune fille :

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Concubin(e) Pacsé(e)

Né(e) le : _/ _/ _/ _/ _/ _/ _/ Nationalité :

Adresse :

Code postal : _/ _/ _/ _/ _/ Ville : Pays :

Tél. : Mobile : Courriel :

 Salarié(e) Demandeur d'emploi Autre _____**QUALIFICATION DU DERNIER EMPLOI** Ouvrier Employé Profession intermédiaire Cadre Autre (actif non salarié) _____**SOLLICITE L'ACCES A LA FORMATION SUIVANTE**Préciser l'année (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème}), le diplôme, la discipline et l'année universitaire.**Master 2 Psychologie parcours Management et Formation de Professionnels de Santé (MFPS)**

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

J'autorise l'université de Bourgogne à consulter si nécessaires les pièces jointes à mon dossier d'inscription au concours du DCS à l'IFCS Dijon.

Le _____

Signature _____

DOCUMENTS A FOURNIR

A – Lettre de motivation

Dans laquelle, vous préciserez :

- votre projet et expliquerez les raisons qui vous font demander cette validation d'acquis ;
- ce qui dans vos études antérieures, votre expérience professionnelle, ou vos acquis personnels, vous prépare selon vous à suivre le M2 MFPS ;
- les plus-values attendues et applicables du Master dans votre futur exercice professionnel.

B – CV détaillé dont un rapport descriptif et analytique de vos compétences

Se référant aux points suivants :

1 – Validation des formations

- ▶ Décrivez chronologiquement les différentes formations que vous avez suivies, diplômantes et non diplômantes. Dans le cas des formations conduisant à un diplôme, vous préciserez s'il a été obtenu ou non.
- ▶ Analysez, à partir des différentes formations suivies, les apprentissages réalisés.

2 – Validation des expériences

a) Validation des expériences professionnelles

- ▶ Décrivez chronologiquement vos différentes expériences professionnelles, en précisant les tâches assurées, le niveau de responsabilité exercé, l'environnement organisationnel de votre (vos) poste(s).
- ▶ Analysez les compétences exercées et les apprentissages réalisés.

b) Validation des expériences personnelles

- ▶ Décrivez chronologiquement vos différentes expériences personnelles en précisant leur nature
- ▶ Analysez les compétences exercées et les apprentissages réalisés.

INSTRUCTIONS DU DOSSIER

Membres de la commission pédagogique (Nom, Qualité)

Président : M. Laurent AUZOULT-
CHAGNAULT, Professeur des Universités
- M. Jean Yves DESBOIS, Formateur IFCS
- Mme Sylvie LOURDIN, Formatrice IFCS
- Mme Yamina KROUK, Directrice IFPS
CHU Dijon-Bourgogne

Date :

Signature du Président de la commission :

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

ACCORD

Remise à niveau préalable

Complément de formation

Dispense(s) d'enseignement(s)

Préciser _____

REFUS MOTIVE

Motivation du refus (obligatoire) _____

Autre(s) orientation(s) ou filière(s) conseillée(s) : _____

DECISION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu les textes réglementaires en vigueur, le Président de l'Université de Bourgogne décide :

d'accorder

de refuser

la dispense, après avis de la Commission

Date : ___ / ___ / _____

Le Président _____

Nom et Signature :

PIECES A JOINDRE (à téléverser dans eCandidat)

- CV détaillé
- lettre de motivation

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Cf date de clôture des candidatures sur eCandidat

REMARQUES IMPORTANTES

L'examen du présent dossier ne pourra se faire que s'il est déposé dans les délais fixés, à savoir le dossier doit être remis avant la date limite de dépôt des candidatures pour les diplômés à accès sélectif. Pour les étrangers non résidents sur le territoire français, le dossier doit être déposé avant une date précise

Consulter le site : www.u-bourgogne.fr (rubrique : relations internationales)

La liste des pièces demandées n'est pas limitative et le candidat peut compléter sa demande par tous les documents ou réalisations susceptibles d'éclairer l'établissement sur la nature et le niveau de ses connaissances, ses acquis et ses apprentissages.

La décision de validation des acquis au titre de l'accès à un niveau de l'enseignement supérieur n'est valable que pour l'année universitaire indiquée sur la décision, dans l'établissement où a été déposée la demande. En cas d'échec total ou partiel aux examens de cette année universitaire, le renouvellement de la dispense doit être demandé.

Votre admission en formation ne sera définitive qu'après acceptation de ce dernier dossier par le responsable pédagogique.

**L'INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE ENREGISTRÉE
QUE LORSQUE LA VALIDATION AURA ÉTÉ ACCORDÉE**

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des étudiants. Les destinataires des données sont les services de l'université. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Service Commun de Formations Continue et par Alternance.